

ENTENTE POUR L'UTILISATION OU L'EMPRUNT D'UN ORDINATEUR PORTATIF

Le Conseil scolaire met à la disposition de son personnel, des ordinateurs portatifs pour répondre aux besoins grandissant de l'informatique dans leur travail quotidien.

Avant de remettre un ordinateur portable au membre du personnel, la direction d'école doit s'assurer que l'employé a lu et signé le **formulaire DA-141A** Utilisation acceptable des réseaux informatiques, de l'internet et du courrier électronique.

Numéro de série de l'appareil : _____

J'atteste avoir reçu du Conseil scolaire du Nord-Ouest :

- 1 ordinateur portable
- 1 bloc d'alimentation électrique

Je m'engage à remettre cet équipement d'ici la fin de l'année scolaire 20__-20__.

J'ai lu et j'accepte les conditions d'emprunt comme stipulé dans la **DA 140** : Utilisation de matériel informatique.

Veuillez indiquer ci-dessous les défauts de la machine avant de signer (avec les initiales de l'employé du CSNO).

Signature de l'employé (e) : _____ Date : _____

Signature de la direction : _____ Date : _____